

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES P'TITS MARINS LTD.		Date d'inspection Le 21 septembre 2026	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 3		Numéro de permis 2016107	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité se rend sur les lieux afin d'effectuer l'inspection. Au moment de son arrivée, aucun enfant n'est présent à l'installation.

Une inspection de surveillance aura lieu à une date ultérieure.

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 septembre 2026

Date

original signé par

Aucun enfant sur les lieux.

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"